

À la police de la CUM

La sous-représentation des minorités ethniques risque de créer des problèmes raciaux

CAROLE BEAULIEU

Si elle n'intervient pas pour modifier la sous-représentation des minorités ethniques dans son service de police (SPCUM), la Communauté urbaine de Montréal risque d'être confrontée au cours des prochaines années aux mêmes problèmes raciaux qui agitent certaines métropoles américaines.

« Le problème n'est pas encore crucial, mais il y a un risque. Les villes américaines ont attendu trop longtemps. Nous devons prendre les devants », indiquait hier le président de la Commission de sécurité publique de la CUM, M. Michel Hamelin, au terme d'une consultation menée cet automne.

Dans un rapport qui sera présenté demain au conseil de la communauté urbaine, la Commission présente un plan d'action en cinq temps qui devrait, selon M. Hamelin, permettre aux 21% de Montréalais qui ne sont d'ascendance ni française ni britannique de mieux s'identifier à leur service de police, actuellement majoritairement blanc et mâle.

Pour favoriser, à l'intérieur même des forces, une meilleure représentation des immigrants québécois — dont plus de 80% vivent à Montréal — la Commission recommande entre autres que la Commission de police du Québec abolisse dans les meilleurs délais ses normes de taille et de poids en faveur de « critères d'efficacité, d'adresse et de compétence ».

De même, « puisqu'avant qu'on puisse embaucher des policiers d'origine ethnique il faudrait qu'il en existe », la Commission souhaite que le SPCUM mène une importante campagne d'information, particulièrement dans les milieux ethniques et dans les écoles, afin de sensibiliser les jeunes gens, hommes et femmes, à l'importance de la carrière policière et aux possibilités d'emploi.

Outre ces mesures pour favoriser l'entrée de représentants des communautés culturelles dans les forces, la Commission formule trois recommandations visant à maintenir la bonne qualité des liens entre la population et le service de police :

■ la tenue en 1985 d'audiences publiques, portant sur le fonctionnement du comité d'examen des plaintes, un organisme destiné à recevoir les plaintes contre des policiers formulées par les citoyens;

■ la création d'un sous-comité à la Commission de sécurité publique chargé d'identifier les problèmes déjà existants au sein des forces et de proposer des solutions;

■ l'ajout au programme de formation de base de l'Institut de police du Québec d'un cours de relations humaines entre cultures multiples, de façon à sensibiliser les aspirants policiers à ces réalités et le développement d'un cours de perfectionnement pour les policiers déjà à l'emploi de la CUM.

Le président de la Commission de sécurité publique, M. Michel Hamelin, s'est dit optimiste quant à l'avenir de ces recommandations formulées après l'audition de 16 mémoires et la participation de la Commission à un symposium sur les services policiers en milieu multi-ethnique.

Des agents de bord occupent les bureaux de Québecair

Question de stimuler le déroulement des négociations en cours, une quarantaine d'agents de bord de la compagnie Québecair ont décidé hier matin d'occuper les bureaux du siège social de leur employeur à Ville Saint-Laurent.

Le conflit de travail des agents de bord a débuté le 3 octobre dernier. Les échelles de salaires et la formation des employés aux nouveaux DC-8 constituent le cœur de cette négociation qui piétine du point de vue des grévistes, en majorité des femmes. En dépit des deux mois et demi de conflit écoulés, les agents de bord désirent toujours circonscrire le phénomène de la sous-traitance dans leur milieu de travail tout comme ils refusent toujours le principe de deux échelles de salaire, une pour les employés réguliers et une autre pour les autres employés, qui seraient relégués à un statut de temps partiel.

L'occupation d'hier semble avoir pris la compagnie au dépourvu car les occupants ont pu s'entretenir pendant un bon bout de temps avec le président de Québecair, M. Jacques Léger. Ce dernier a accepté de renvoyer les policiers de la CUM qu'il avait demandé sur les lieux. Les occupants se sont alors retranchés dans la salle de conférence du PDG où ils se sont barricadés avec la ferme intention de coucher sur place même si on les a coupés de l'extérieur et qu'on a empêché leur ravitail-

lement. La Fédération des travailleurs du Québec, à laquelle les grévistes sont affiliés, dénonce depuis 11 semaines l'embauche par Québecair des employés temporaires fournis par la compagnie ontarienne Char-

ter Masters. Pour la FTQ, il s'agit d'une pratique contraire à l'esprit de la loi anti-scabs, d'autant plus inacceptable que Québecair est contrôlé par le gouvernement québécois et financé à même les deniers publics.

Sur l'île de Montréal

La population scolaire diminue mais le secteur franco-protestant connaît une hausse de 20%

JEAN-PIERRE PROULX

Le secteur français de la CEPGM et de la commission scolaire du Lakeshore ont connu de 1983 à 1984 la hausse de clientèle scolaire la plus importante de l'ensemble du réseau scolaire public de l'île de Montréal, soit 19% à la maternelle, 20,6% au primaire et 16,2% au secondaire et 20,1% au total. Durant la même période, la clientèle globale de l'île a baissé de 1,6%.

En chiffres absolus, le secteur franco-protestant comptait au 30 septembre dernier, 816 élèves en maternelle (tous à la CEPGM), 5,075 au primaire (4,439 à la CEPGM) et 1,535 au secondaire (1,403 à la CEPGM) pour un total de 7,426 contre 6,162 au 30 septembre 1983. Dans l'ensemble de l'île, la clientèle est passée de

218,058 à 214,610. Ces statistiques proviennent du rapport annuel du démographe du Conseil scolaire de l'île de Montréal, M. Albert Côté. Elles ont été rendues publiques hier soir au cours de la réunion du Conseil.

Cet accroissement du réseau franco-protestant n'est pas un phénomène nouveau. On l'observe en fait depuis l'adoption de la loi 101. Le réseau franco-protestant reçoit bon nombre d'immigrants non catholiques et même des catholiques. Le phénomène s'explique aussi par l'environnement culturel anglophone du secteur franco-protestant. Il attire un certain nombre de membres des communautés culturelles qui ne peuvent fréquenter l'école anglaise en raison de la loi 101. La CEPGM, malgré les prescriptions du régime pédagogique, offre en plus l'enseignement de l'anglais langue seconde dès la première année.

La semaine dernière, la démographe de la CECM, Mme Tam-Hanh Hoang-Tran, attirait l'attention des commissaires sur le phénomène :

« Notre commission scolaire concurrente attire non seulement la clientèle allophone d'autres religions mais aussi la clientèle québécoise catholique en donnant des cours de français d'immersion aux anglophones et des cours d'anglais aux francophones et aux allophones des la maternelle, en offrant un de meilleurs services de transport, des services de garde à prix symbolique, des cafétérias au coût réduit dans deux-tiers des écoles primaires, en faisant de la publicité sur leur excellent système d'éducation et surtout en permettant l'accès des pa-

Financement du transport en commun

Hanigan lance une sérieuse mise en garde aux élus de la CUM

ALAIN DUHAMEL

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) ne pourra guère mettre en oeuvre son plan directeur de développement sans un accroissement de ses ressources financières supérieur à l'indice des prix à la consommation.

« Si nous sommes tenus à l'indice des prix à la consommation, nos dépenses vont se traduire par des augmentations de tarifs très fortes », a prévenu le président de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, en présentant hier, à l'audience publique de la commission du conseil de la CUM sur les transports, le plan directeur de développement pour les années 1984 à 1986.

« Depuis deux ans, a ajouté M. Hanigan, sauf pour certains postes précis comme le service ferroviaire et les charges d'intérêt, la croissance des dépenses de la CTCUM a été extrêmement faible. Il ne sera pas possible de maintenir cette compression des dépenses indéfiniment, surtout avec les prolongements du métro qui sont encore annoncés ».

Les propos du président de la CTCUM hier ne sont pas sans rappeler « l'étranglement du réseau » dont il a été question, surtout dans les rangs des élus du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), au cours du débat, le mois dernier, sur le budget de la CTCUM pour l'année 1985.

À la progression normale des

coûts d'exploitation du réseau, plus ou moins équivalente à l'indice des prix à la consommation, s'ajoutent, en 1986 particulièrement, les coûts d'exploitation de la ligne 5 (Snowdon/Saint-Michel), d'un tronçon de la ligne 2 (Du Collège/Côte Vertu) et les frais supplémentaires imputables au règlement de la convention collective des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro (réduction de la semaine de travail).

Les augmentations annuelles des tarifs du transport en commun, jointes à une gestion serrée des dépenses, ont pu couvrir la croissance, même ralentie, des dépenses dans un contexte de relative stabilité de la clientèle et des politiques de désengagement financier graduel du gouvernement québécois et des administrations municipales de l'île de Montréal.

La situation financière de la CTCUM s'aggrave si les élus de la CUM concentrent les priorités d'expansion du réseau du métro à la construction d'une nouvelle ligne, la ligne 7 dans l'axe du boulevard Pie IX, en négligeant de mettre en chantier dans les meilleurs délais un nouvel atelier de révision pour le réseau actuel.

M. Hanigan en a fait hier une question prioritaire requérant une intervention d'urgence.

« La CTCUM sera peut-être forcée d'envisager en 1986 ou en 1987 des hypothèses d'exploitation qui entraîneront des coûts supplémentaires et qui réduiront la qualité du service, en



Lawrence Hanigan

vue de pallier la carence d'ateliers ».

Pour les six premiers mois de 1984, la CTCUM a manqué de rames de métro en moyenne huit jours par mois, sur une moyenne de 21,5 jours ouvrables.

La CTCUM dispose actuellement de deux ateliers d'entretien courant (Youville et Honoré-Beaugrand) d'une capacité de 585 voitures. Son parc de matériel roulant comprend 759 voitures de métro. Or, environ le quart (175 voitures) ne peut être maintenu en état normal d'opération à cause du défaut de capacité des ateliers. Déjà en 1983, la CTCUM aurait dû mettre en service 630 voitures

pour répondre à la demande de pointe du matin et du soir. Avec l'addition du tronçon Plamondon/Du Collège, il lui fallait plus de 660 voitures. L'ouverture du tronçon Du Collège/Côte Vertu et d'une partie de la ligne 5 en 1986 porterait cette demande à 700 voitures. Même en augmentant la cadence dans les ateliers et la productivité, la CTCUM estime qu'elle ne pourra maintenir la même qualité de service aux heures de pointe si elle ne dispose pas d'un nouvel atelier d'entretien courant.

Le plan directeur de développement, publié depuis plusieurs mois, s'appuie en bonne part sur l'amélioration de la qualité des services à la clientèle. La CTCUM a d'ailleurs constitué cette année une direction des services à la clientèle responsable, entre autres, de la mise en marche, de l'information et de l'écoute des besoins exprimés.

Le maire de Dorval, M. Peter B. Yeomans, juge le plan directeur insuffisant à l'égard de l'exploitation des trains de banlieue. « On se demande parfois si la CTCUM est intéressée dans les trains. Vous n'êtes pas capable logiquement et honnêtement d'avoir des trains et des autobus en parallèle ».

La rationalisation des lignes d'autobus dans l'ouest de l'île devrait survenir vers la fin de l'année 1985 ou au début de l'année 1986. À ce moment-là, estime M. Hanigan, la CTCUM pourra envisager le rabattement des lignes d'autobus sur le train de banlieue.

Urgences santé

Les négociations sont rompues entre techniciens-ambulanciers et employeurs

RENÉE ROWAN

À toutes fins pratiques, les négociations entre les 600 techniciens-ambulanciers d'Urgences santé et les propriétaires d'ambulances sont rompues depuis samedi alors que les deux parties se sont rencontrées pour étudier une version « bonifiée » de la dernière offre patronale.

La rencontre n'a duré que quelques minutes, juste le temps qu'il a fallu aux négociateurs du Rassemblement des techniciens-ambulanciers (RETAQ/CSN) pour rejeter l'offre. Depuis, il n'y a eu que des communications informelles avec le ministère des Affaires sociales pour tenter de voir s'il est possible d'en arriver à une entente de règlement le plus rapidement possible, indique au cours d'une entrevue téléphonique M. Henri-Paul Goyer, conseiller syndical à la CSN.

Le ministre des Affaires sociales, M. Guy Chevrette, devait rencontrer en début de soirée, hier, le président de la CSN, M. Gérard Larose, et le président de la Fédération des affaires sociales, M. Yves Lessard. Cette rencontre avait pour but « d'essayer de voir les motifs du refus aussi catégorique de la contre-proposition des propriétaires d'ambulance », a expliqué en Chambre en fin de journée hier, M. Chevrette. Il répondait ainsi à l'interpellation du député libéral de Brome-Missisquoi, M. Pierre Paradis, qui faisait état de « l'indifférence du gouvernement péquiste et l'incohérence de ses politiques dans les dossiers de la santé et des services sociaux ».

Le ministre a indiqué la ferme volonté du ministère des Affaires sociales de tout mettre en oeuvre pour régler ce conflit. Quand on lui a demandé si la contre-proposition des propriétaires d'ambulance pouvaient être considérée comme une offre

finale, M. Chevrette a répondu que pour avoir négocié pendant 17 ans, il ne dira jamais qu'une offre est finale.

Il a en outre lancé un appel aux techniciens-ambulanciers leur demandant « de ne plus utiliser les moyens de pression qui mettent en jeu la santé du monde ». « C'est très grave, a-t-il déclaré ajoutant qu'on ne joue pas avec la vie des gens ».

Le RETAQ tenait, de son côté, hier soir une assemblée générale à huis-clos. « On a besoin de faire le point entre les membres », a commenté M. Goyer. Interrogé sur l'ordre du jour de la rencontre, il a refusé tout commentaire. « Les employeurs veulent qu'on cesse nos moyens de pression pour recommencer à négocier. Pour nous, il n'en n'est plus question. On s'est déjà fait prendre à ce jeu-là et ça n'a rien donné. Il va falloir que quelqu'un prenne une décision et que ça se règle », a-t-il ajouté.



Sans emploi à cause des coupures

Ayant perdu leur poste à Radio-Canada à la suite des compressions budgétaires, trois journalistes du réseau anglais, Bill Amos, Antonia Zerbicias et Alan Denver, ont pressé de questions, hier, le ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse (à gauche), qui assistait à une conférence de presse à Montréal.

Enquête réclamée sur l'aide à l'Éthiopie

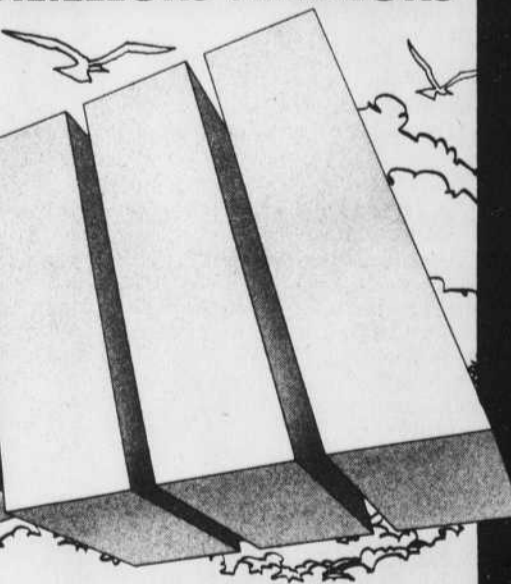
ADDIS ABEBA (AP) — Un officier du gouvernement canadien chargé de l'aide aux victimes de la famine a déclaré dimanche n'avoir rien constaté qui permette de parler d'un mauvais usage de l'aide internationale. Il a cependant exprimé le souhait qu'une enquête minutieuse soit menée sur les récentes allégations de détournement de cargaisons.

« À l'évidence, s'il y a un abus de l'importance de ce dont on a parlé dernièrement dans la presse, alors il faut prendre des mesures pour y mettre fin car ce serait inacceptable », a déclaré M. David MacDonald, un ancien ministre dans le gouvernement Clark de 1979, qui est coordonnateur canadien de l'aide aux victimes de la famine en Afrique, dont la délégation est répartie à Rome plus tard dans la journée de dimanche.

M. MacDonald faisait allusion à des informations publiées dans des journaux d'Europe et d'Amérique du Nord selon lesquelles des secours venant des États-Unis, du Canada, d'Allemagne de l'Ouest et de la communauté européenne et destinés aux 7,75 millions de victimes éthiopiennes de la famine auraient été détournés. Un porte-parole éthiopien a pour sa part qualifié ces accusations de « ridicules et non fondées ».

NOS CONCURRENTS SONT NOS MEILLEURS VENDEURS

Commencez par visiter les autres projets de condominiums. Quand vous examinerez ensuite le Sanctuaire du Mont-Royal, sa supériorité éclatante vous sautera aux yeux. Quel que soit le point de vue: emplacement, architecture, qualité de la construction, aménagement intérieur, ensoleillement, frais de condo, rapport qualité/prix, investissement... le Sanctuaire du Mont-Royal l'emporte haut la main.



Phase III... 131 nouvelles résidences d'une qualité incomparable dans un environnement incomparable. Occupation: été 1985. 1, 2 et 3 chambres à coucher, de 1030 à 2772 pica net — prix variant de 99 500\$ à 296 500\$. Penthouses, 2 238 pica net et plus — à compter de 360 000\$.

BUREAU DES VENTES: 6000 CHEMIN DEACON, MONTREAL, TEL. 738-6000. (De préférence sur rendez-vous)

Avant de se lancer dans l'arène provinciale

Le PC du Québec doit procéder à un grand ménage (Charles-Eugène Marin)

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — Avant de songer à se lancer dans l'arène provinciale au Québec, le Parti conservateur ferait mieux de procéder au «grand ménage» de son organisation dans cette province, estime le député de Gaspé, M. Charles-Eugène Marin.

«Si le parti ne peut pas tasser certains individus dans l'organisation, il faudra qu'il nous donne des raisons», de lancer ce nouveau représentant conservateur, encore amer des tactiques anti-démocratiques qu'ont utilisées les organisateurs du PC à Montréal et Québec pour l'évincer au moment des mises en candidature précédant l'élection.

M. Marin, qui n'hésite pas à se décrire comme «un unioniste autonomiste» a jeté, hier, un caillou de taille dans la mare jusqu'ici fort seraine des 58 députés conservateurs du Québec. Sans ambages, M. Marin rappelle qu'il a voté «oui» au référendum en 1980. «Un oui de négociation», explique, selon lui qu'il ait obtenu l'appui des péquistes de son comté, «ils ont voté pour l'homme» précise-

l-il.

«Au PC du Québec, il faudra qu'on fasse un gros ménage dans le parti, ça toujours été des chapelles, à Montréal et à Québec, mais les curés n'étaient pas toujours catholiques» a-t-il laissé tomber.

«Dans mon comté, les gens ont voté Marin ils n'ont pas voté conservateur, je ne dois rien au PC», a déclaré ce psychiatre, qui a été maire de Sainte-Anne-des-Monts.

M. Marin est particulièrement amer devant les stratégies qui, selon lui, ont été utilisées pour écarter sa candidature avant l'élection. Les organisateurs de Québec lui préféreraient M. Paul Arsenault, de Gaspé, qui avait supporté M. Mulroney durant la course au leadership conservateur. «On les avait avertis (les organisateurs) qu'on ne voulait pas de merde», a soutenu M. Marin, rappelant que ces derniers n'en étaient pas moins «débarqués» dans le comté pour faire élire leur candidat. «Les gens du comté m'avaient dit, Marin tu y vas, mais à la veille de la convention, on s'est fait dire par Montréal que c'est un autre qui sera candidat» rappelle, aigri, le médecin.



Charles-Eugène Marin

Parmi ces organisateurs dont Brian Mulroney devrait se débarrasser, M. Marin pointe du doigt Me Jacques Blanchard, un avocat de Québec, l'un des responsables du PC pour la vingtaine de comtés fédéraux à l'est de Québec. «Blanchard c'en est

un, il y en a d'autres» a-t-il dit.

«Il faut que le ménage soit fait de façon officielle, c'est-à-dire que tout le monde doit savoir que ces gens-là ne font plus partie de l'organisation, a affirmé M. Marin. Mon bureau sera toujours fermé pour une telle rature» a-t-il renchérit.

Si le PC pense que je le suis aveuglément, que je suis à genoux devant lui, la réponse est: «non» a-t-il dit, sentant toutefois le besoin de préciser qu'il «n'était pas contre le Parti conservateur». «Ma campagne m'a coûté \$100,000, je ne leur dois rien, c'est moi qui ai payé».

M. Marin hésite toutefois avant de s'en prendre aux responsables de la campagne québécoise, «je ne sais pas qui fait partie de l'organisation, ça a l'air fou n'est-ce pas», a-t-il avoué.

Le bras droit de M. Mulroney, M. Bernard Roy, s'est basé sur des informations erronées quand il a tenté d'écarter le Dr Marin des mises en candidature, affirme le député qui garde toutefois rancune à ceux qui, dans l'organisation tory, ont transmis des rumeurs à son sujet.

«Dans tous les articles de presse, on soulignait que je n'avais pas l'appui du parti, que j'avais appuyé Joe Clark, quand on interrogeait les journalistes, les noms d'organisations du PC tombaient», rappelle le Dr Marin.

Rejoint par la suite à son bureau de Québec, Me Blanchard a admis qu'un autre candidat, M. Paul Arsenault, avait été «nommé» pour porter la bannière conservatrice dans Gaspé, mais que cette décision avait été annulée après que M. Marin eut annoncé son intention d'entrer dans la course.

«Tout ce que je peux vous dire, c'est que M. Marin a été choisi comme candidat conservateur et que nous l'avons aidé à se faire élire député», de laisser tomber Me Blanchard, qualifiant tout le reste de «bouillie pour les chats». «Les gens de Gaspé ont choisi démocratiquement leur candidat. C'est ce que M. Marin vous a dit j'espère?», a-t-il ajouté, mis au courant des propos du député.

Le problèmes des pluies acides sera discuté au 1er sommet écologique des pays industrialisés

LONDRES (d'après CP et AFP) — Le problème des pluies acides est bilatéral et la question n'a pas à être soulevée à chaque meeting international, a déclaré hier le ministre canadien de l'Environnement, Mme Suzanne Blais-Grenier.

Les ministres de l'Environnement des grands pays industrialisés, à l'exception de la France, ont ouvert, hier, à Londres, leur premier sommet écologique, afin d'examiner les problèmes qui menacent actuellement notre environnement.

Figurent ainsi à l'ordre du jour : les pluies acides, la pollution par les pesticides, la nécessité d'un contrôle plus strict des modes de fabrication et des exportations de produits chimiques ainsi que du transport de déchets dangereux, la menace contre les biotopes (environnements biologiques propres aux différentes espèces animales et végétales).

La présidence du sommet est assurée par le ministre britannique de l'Environnement, M. Patrick Jenkin. Les pays représentés sont les mêmes que ceux qui ont participé, au printemps dernier, au sommet économique de Londres, à l'exception de la France : Grande-Bretagne, États-Unis, Japon, RFA, Italie, Canada. La France a boycotté cette réunion parce qu'elle n'est pas favorable à l'organisation de petits sommets, auxquels ne participent pas les chefs d'États et de gouvernements.

L'Alliance verte, dont le siège est à Londres et qui regroupe des organisations écologiques de 19 pays, a remis un memorandum détaillé aux six ministres de l'environnement, désignant 49 régions ou une action urgente est, selon elle, indispensable.

Les écologistes de l'Alliance verte demandent que les modes de fabrication des produits chimiques, au centre de l'actualité depuis la catastrophe de Bhopal, soient plus strictement contrôlés, de même

que les exportations. Ils demandent que soient interdits les transferts de déchets dangereux qui ne bénéficient pas d'autorisations à la fois des pays exportateurs et importateurs.

L'Alliance appelle également les pays participants à appliquer la demande des Nations unies de réduire d'un tiers les émissions d'oxyde de soufre, la cause principale des pluies acides.

L'Alliance verte accuse les grands pays industrialisés de ne pas utiliser les remèdes connus et leur reproche également un manque de volonté politique. La compréhension n'a pas souvent entraîné une action, les législations restent trop souvent inappliquées et les institutions sont rarement fondées de façon adéquate, estime-t-elle.

Postes: la conciliation est prolongée

OTTAWA (PC) — Les Canadiens n'ont pas à craindre d'interruption prochaine du service postal, du moins pas jusqu'en février.

Même si les négociations en cours entre Postes Canada et ses 23,000 postiers n'ont toujours pas donné de résultat définitif, le mandat du conciliateur Stanley Hartt a été prolongé jusqu'au 31 janvier. Un délai de sept jours suivant la remise du rapport du conciliateur au gouvernement est nécessaire avant que les syndicats puissent tenir un vote de grève.

Le conciliateur devait initialement remettre son rapport vendredi. Mais le ministre du Travail, M. Bill McKnight, a accepté de prolonger le mandat de M. Hartt après que celui-ci eut indiqué que les pourparlers progressaient et qu'il avait besoin de plus de temps.

Sans mécanisme pour sonder sa base

Le PLC hésite à prendre position sur les questions de l'heure

OTTAWA (PC) — Sans mécanisme pour sonder sa base de militants, le Parti libéral fédéral éprouve actuellement de sérieuses difficultés à prendre des positions précises sur les questions de l'heure, a admis hier le député de Shefford, M. Jean Lapiere.

«Tant pour le chef que pour l'aile parlementaire, il y a actuellement un danger de prendre des positions qui ne représentent pas l'opinion du parti», a affirmé M. Lapiere en entrevue.

«On est très conscient du danger», a-t-il ajouté, précisant que les dirigeants du parti étaient justement à la recherche d'une méthode leur permettant d'aller chercher, sur le terrain, l'avis des militants libéraux sur les débats actuels.

Ce n'est qu'à l'automne prochain que doit avoir lieu

le congrès de réforme du PLC et d'ici là, l'aile parlementaire se trouvera dans une position délicate pour formuler ses positions, précise-t-il.

Lors d'une rencontre de la commission des politiques du PLC, en fin de semaine dernière, les dirigeants du PLC ont décidé de chercher à en arriver à une position claire sur des questions comme le développement régional, le libre échange Canada-US, les programmes sociaux, le plein emploi et l'environnement, d'expliquer M. Lapiere.

Les libéraux veulent du même coup rejoindre des «spécialistes» susceptibles d'ajouter un nouvel angle au débat que pourront utiliser les libéraux. Dans plusieurs secteurs, il faut remonter à 1980 pour retrouver une position qui a été adoptée par l'ensemble du parti.

EN BREF...

Le projet de loi 25 est déposé

QUÉBEC (PC) — Le projet de loi 25, sur le Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal a été déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Main-d'oeuvre, Mme Pauline Marois. Le projet de loi ne figurait qu'à l'appendice au feuillet et ne devait y être inscrit qu'aujourd'hui. C'est donc par consentement unanime des députés que la Chambre a pu être saisie du projet de loi. Le député indépendant de Sainte-Marie, M. Guy Bisailon, a cependant réclamé et obtenu qu'un vote nominal soit pris sur ce projet de loi qui a été adopté par 79 voix sans opposition. Le projet de loi vise à régulariser le mode de capitalisation du régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal. Il prévoit donc l'approbation, rétroactive au 1er janvier dernier, de la modification relative à ce régime, telle qu'annexée à l'entente conclue le 22 août 1984 entre la Communauté urbaine de Montréal et la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal Inc. Le projet de loi détermine les contributions que devra verser la CUM ou le mode de fixation de ces contributions et permet l'amortissement des déficits actuariels consolidés au 1er janvier 1986 sur une période de 25 ans.

Brigham à son enquête préliminaire

(PC) — Un messenger de la Gare centrale a déclaré hier en cour que l'Américain Thomas Brigham, accusé d'avoir commis trois meurtres pré-médités en rapport avec l'explosion d'une bombe début septembre à la station du centre-ville de Montréal, lui avait affirmé que «les gens ne voudraient sans doute plus me voir» après le long week-end de la Fête du travail. Témoin à l'enquête préliminaire de Brigham, Gary Snyder, un employé au service de la compagnie Kingsway Courier, a également indiqué que la dernière fois qu'il l'avait vu, le 29 août, Brigham était en compagnie d'un autre homme. Plus tôt dans la journée, la journaliste Kathryn Leger a témoigné avoir interviewé Brigham pendant une trentaine de minutes quelques heures après l'attentat, au cours d'une «conversation décousue». Elle a indiqué que l'accusé lui avait affirmé être l'auteur du message incohérent, dans lequel il était question de la fin de la papauté, parvenu aux autorités de la gare quelques jours avant l'explosion. Brigham et son compagnon ont, ou mis un sac dans un casier de la station, ou l'en ont retiré, a indiqué M. Snyder qui affirme avoir croisé l'accusé plusieurs fois entre mars et août. L'enquête s'est déroulée laplupart du temps en français, une langue que Brigham, un ancien combattant américain, ne maîtrise pas. C'est cependant en anglais que Kathryn Leger a témoigné hier.

Vol au gaz lacrymogène

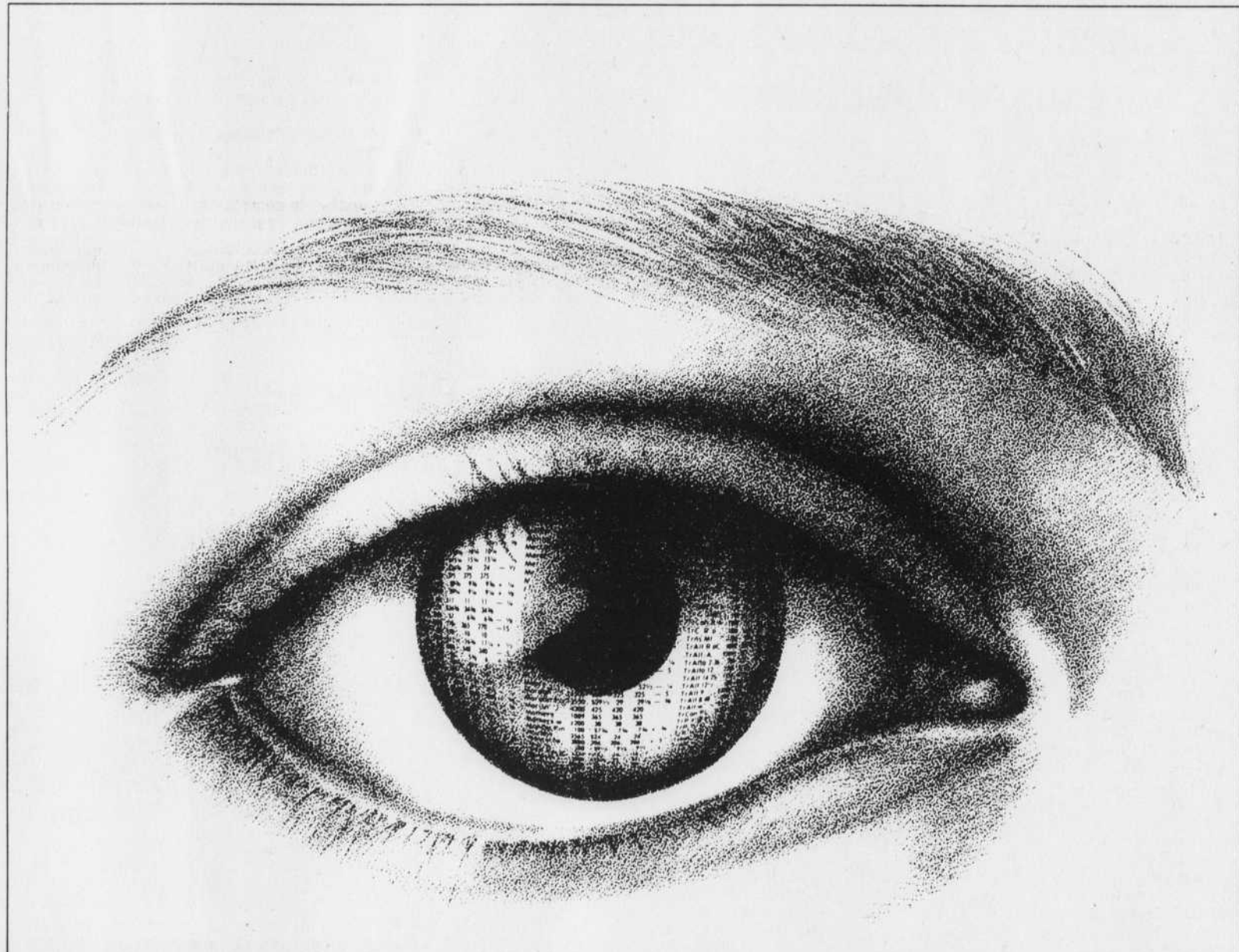
FRANCFORT (AP) — Un homme armé de gaz lacrymogène a dérobé hier 2,9 millions de marks (près de \$1,218,000 can.) dans un avion cargo, sur l'aéroport de Francfort et a pris la fuite dans un minibus, a annoncé la police. Les fonds, venant de Ljubljana, étaient renfermés dans deux sacs qui venaient juste d'être déchargés d'un avion de la compagnie yougoslave JAT. L'inconnu est arrivé au volant d'un minibus VW portant le logo de la compagnie finlandaise Finnair. Quand un des employés a voulu intervenir, l'inconnu l'a aspergé de gaz lacrymogène, s'est saisi des deux sacs et est remonté dans le minibus. Les cinq autres employés n'ont pas eu le temps d'arriver à temps. Le minibus devait être retrouvée vide en fin d'après-midi dans un parc à voitures public situé sous l'aérogare.

Le nombre d'opposants grossit

Des femmes qui ont eu des avortements mais le regrettent maintenant se sont jointes aux opposants à l'avortement qui manifestent devant la clinique du Dr Henry Morgentaler, à Toronto. L'une des manifestantes a affirmé que ses deux avortements avaient été à l'origine de relations brisées et de sentiments de culpabilité et qu'ils avaient entraîné trois fausses-couches subséquentes. La police n'a pas commenté l'offre du Dr Morgentaler de l'aider à recueillir les preuves nécessaires pour en appeler de son verdict d'acquiescement. En échange, le médecin réclame la garantie que son établissement ne sera pas l'objet d'un raid.

La Cour suprême leur dit non

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a refusé d'entendre hier la cause de parents qui ont perdu la garde de leur fillette de cinq ans, à cause d'une présumée agression sexuelle de la part du père. L'avocat des parents a fait valoir au tribunal que le seul témoin était une travailleuse sociale qui s'était servie d'une poupée «à l'anatomie précise» pour faire décrire à l'enfant ce qui était arrivé. L'avocat a prétendu qu'il s'agissait là ni plus ni moins que de «oui-dire», parce qu'il n'y avait aucun témoin direct. «Mais quelle preuve directe aurait-on pu présenter dans cette cause?», a demandé le juge William McIntyre. L'avocat des parents a reconnu qu'il aurait été plutôt difficile d'interroger la fillette de cinq ans. Mais il a ajouté qu'on ne pouvait pas séparer une enfant de ses parents sur le seul témoignage d'une travailleuse sociale, «prédisposée» par son travail à intervenir dans les familles. «Il ne faut pas oublier que nous avons affaire à la bureaucratie», a dit l'avocat, en parlant du service à l'enfance de la Colombie-Britannique. L'enquête dans cette cause avait été instituée à la suite d'un appel téléphonique anonyme.



UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.

Avec la publication récente du Devoir économique — un nouveau cahier exceptionnel réalisé par une nouvelle équipe de journalistes chevronnés — le journal Le Devoir vient combler un manque et devient le seul quotidien à offrir un contenu économique et financier exhaustif.

Cotes boursières américaines et canadiennes, indice général individuel, taux d'escompte, devises étrangères, performance du dollar et des métaux, marché des options, contrats à terme, fonds mutuels, mercuriale, évaluation de la performance dans chacun des secteurs, statistiques

économiques, nouvelles des compagnies, résultats financiers, nouvelles émissions, avis de dividendes, conjoncture économique nationale et internationale, graphiques, analyses...

Tout y est! À tous les jours! Dans une mise en page intelligente, spécialement structurée pour un maximum d'efficacité et un minimum de temps de lecture.

Le Devoir, c'est aussi un regard franc sur le monde politique, social et culturel.

Abonnez-vous!

LE DEVOIR ESSENTIEL!

SPORTS

Les réserves manquent

Les Bruins sur la pente descendante

(PC) — On a souvent fait référence aux blessures pour expliquer les misères des Bruins de Boston, les adversaires du Canadien, ce soir au Forum, et les champions de la section Adams l'an dernier. Mais le virus est, semble-t-il, tout autre et pourrait bien avoir placé les Bostoniens sur une pente descendante.

Autant le Canadien est bien servi par de jeunes défenseurs mobiles comme Chelios, Kurvers et Svoboda, autant les Bruins sont affaiblis par des arrières lents, qui ont à l'occasion de bons matches au Garden de Boston en raison de l'étroitesse des lieux. Les seuls qui font exception à la règle sont Raymond Bourque et Mike O'Connell.

En attaque, les Bruins ont perdu ou échangé de bons plombiers comme Bruce Crowder et Mike Krushelnyski, des joueurs qui créaient un environnement propice pour les Barry Pederson et Rick Middleton. Sans oublier que le capitaine Terry O'Reilly prend de l'âge.

En somme, l'équipe qui excellait en échec-avant l'an dernier encore, a perdu son caractère, son âme.

Il ne faut pas nier non plus que les blessures ont miné le rendement des Bruins, mais toutes les équipes doivent composer avec ces contre-temps. Les blessures des Bruins n'ont fait que mettre en valeur les lacunes d'un réseau de filiales réduit à sa plus simple expression, afin de minimiser les coûts. Le manque de relève pourrait aussi signifier que la remontée des Bruins sera d'autant plus pénible.

On peut faire un parallèle entre les Bruins de cette année et le Canadien de l'an dernier, à pareille époque. Après 30 matches, les Bruins affichent un dossier de 12-13-5, tandis que celui du Canadien, la saison dernière, était de 13-16-1.

On se rappellera qu'il a fallu la venue de Chris Chelios, Steve Penney et Jacques Lemaire et le retour au jeu de Rick Green pour donner un nouveau souffle au Canadien et lui permettre d'offrir une bonne performance lors des séries. Les Bruins ne possèdent pas, pour le moment, autant de profondeur.

En fin de semaine dernière, dans les journaux de Boston, on remettait en question la sécurité d'emploi du pilote Gerry Cheevers. Si le directeur-gérant Harry Sinden lui a donné un bien faible vote de confiance en fin de semaine, il faut admettre que Cheevers ne peut être tenu entièrement responsable des déboires de son équipe. L'an dernier, sous les ordres de Cheevers, les Bruins ont totalisé 104 points.



Alex Baumann, l'athlète canadien de l'année

Le nageur Alex Baumann, auteur de deux records mondiaux et olympiques aux Jeux de Los Angeles, a été choisi l'athlète canadien par excellence de l'année à la suite d'un scrutin tenu par le Canadian Press. L'athlète de Sudbury a devancé le patineur de vitesse Gaëtan Boucher et le hockeyeur Wayne Gretzky, lequel avait monopolisé le prestigieux honneur au cours des quatre dernières années. Baumann a recueilli 29 votes de première place et 140 points, contre 25 premières places et 126 points pour Boucher, et 10 premières places et 78 points pour Gretzky. Baumann a établi ses records au 200 m et 400 m quatre nages. Il est ainsi devenu le premier Canadien à mériter une médaille d'or olympique depuis 1912.

Photolaser CP

Les USA joueront pour l'honneur aujourd'hui La Coupe Davis à la Suède

GOETEBORG, Suède (AFP) — Pour la deuxième fois depuis la création de l'épreuve en 1900, la Suède a inscrit son nom au palmarès de la coupe Davis. Après l'équipe conduite par Bjorn Borg en 1975, la formation suédoise 1984, composée de Mats Wilander, Henrik Sundstrom, en simples, de Stefan Edberg et Anders

Jarryd, en double, a conquis le salaire d'argent. Elle menait 3-0, hier soir, à Goeteborg, dès la deuxième journée de la finale l'opposant aux Etats-Unis.

Il n'aura pas fallu attendre le dernier jour, en effet, pour connaître le dénouement de cette finale 1984 qui a tourné au triomphe pour les Suédois et presque l'humiliation pour l'équipe américaine, forte pourtant des deux premiers joueurs du monde actuels, John McEnroe et Jimmy Connors.

Mais il est vrai que la rencontre avait lieu sur terre battue, une surface guère appréciée par les représentants des Etats-Unis...

Après les victoires de Mats Wilander sur Connors et d'Henrik Sundstrom sur McEnroe dimanche, en simple, à chaque fois en trois sets, la Suède a conclu victorieusement, hier soir, en double. Anders Jarryd et le jeune Stefan Edberg (18 ans) ont ainsi apporté le troisième point décisif en battant John McEnroe et Peter Fleming en quatre sets (7-5, 5-7, 6-2, 7-5), après un match de 2.59 heures, la formation américaine concédant à cette occasion sa première défaite en coupe Davis en 15 matches...

Dans ce double, les deux équipes se sont tout d'abord livrées à une lutte extrêmement serrée. La différence, dans la première manche, s'est faite sur quelques points dans le douzième jeu sur le service de Fleming grâce à une superbe présence d'Edberg.

Mais, dans la deuxième manche, l'équipe américaine, après avoir sauvé une balle de 1-3, a creusé l'écart sur l'engagement de Jarryd (4-3) avec deux volées signées McEnroe. Or, après avoir sauvé trois balles de set (9e jeu), la formation suédoise, sous l'impulsion encore d'Edberg, auteur de quatre coups gagnants, est revenue à 5-5 sur l'engagement de McEnroe avant de gâcher ses chances, de nouveau sur le service de Jarryd.

La troisième manche a été tout à fait l'avantage des Suédois. Deux fois, Fleming allait perdre son service, notamment dans le quatrième jeu où il devait commettre deux doubles-fautes. En même temps, McEnroe, entrant dans le naufrage, se montrait incapable de redresser la situation pour l'équipe américaine, en accumulant des erreurs parfois grossières. Dans le quatrième set, enfin, les Suédois devaient confirmer.

La Suède, finaliste en 1983, remportait la coupe Davis 1984, succédant au palmarès à l'Australie. A 3-0, les deux derniers simples, aujourd'hui, allaient se jouer pour l'honneur seulement...

La prolifération des champions-robots

JO MALLÉJAC

Encore une fois, et ce ne sera certainement pas la dernière, l'haltérophilie internationale a été discréditée. Deux de ses plus brillants représentants ont été arrêtés aux douanes alors qu'ils tentaient d'introduire en terre canadienne des produits dopants interdits par les lois de notre pays.

C'est le 7 décembre dernier qu'Anatoli Pissarenko, recordman mondial de la catégorie des super-lourds (plus de 110 kg) avec 465 kg, et son compatriote Alexandre Kourlovitch, qui fut détenteur de la meilleure performance universelle (avec 460 kg), ont dû exhiber à leur arrivée de Moscou un lot de 12.000 tablettes de dianabol, un produit de la catégorie de stéroïdes anabolisants destinés à accroître la force musculaire. Cet « arsenal » n'était pas destiné à une utilisation personnelle. Les deux Soviétiques comptaient les revendre aux athlètes invités, comme eux, à une importante compétition qui s'est déroulée le 9 décembre à Toronto.

Ces 12.000 pilules, élixir de force, représentaient en fait la coquette somme de \$ 10.000. De quoi tenter le mieux nanti des petits « défavorisés » des républiques socialistes soviétiques, sur lesquels le dollar exerce une puissante attraction, c'est bien connu. Avec cette devise on peut acheter beaucoup de choses qui ne sont pas à la portée du commun des mortels en URSS.

Dérivés à la Cour des sessions de Saint-Jérôme, le jour même de leur arrivée, les deux hommes furent relâchés, après avoir payé des amendes respectives de \$ 300 et \$ 500. Et 48 heures après, ils dominaient la compétition torontoise avec une facilité dérisoire, Kourlovitch prenant le meilleur sur son compère avec 425 kg aux deux mouvements contre 420.

Le fait qu'ils aient pu s'aligner dans cette épreuve en a mis plus d'un en furie. Notre ministre des Sports notamment, l'honorable Otto Jelinek qui a amèrement regretté qu'aucun article de loi n'ait pu leur en interdire l'accès. Ce qui est pour le moins surprenant dans un pays qui se targue d'être à l'avant-garde des moyens mis en oeuvre pour combattre ce fléau qu'on appelle le doping. Notez que Pissarenko et son ami n'étaient pas les premiers à tenter de jouer un tour aux douaniers canadiens. Il y a un peu plus d'un an, alors qu'ils revenaient des championnats mondiaux de Moscou, quatre leuteurs de fonte canadiens avaient été pincés avec plus de 20.000 tablettes de stéroïdes et 700 comprimés de testostérone (hormone mâle naturelle). Mais là, la justice avait pu appliquer la loi, car il s'agissait de ressortissants autochtones (1).

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, même la fédération internationale ne pouvait les empêcher de prendre part à la compétition du 9 décembre. Car si le règlement actuel en vigueur a le pouvoir de disqualifier tout pratiquant qui se révèle positif à tout contrôle, il est muet quand il est trouvé possesseur de drogues semblables. Le président de la fédération internationale concernée, Gottfried

Schodi, a fait savoir à Toronto que cette lacune serait comblée à partir du 1er janvier 85.

Sur sa lancée il a même laissé entendre qu'une suspension d'un an sera recommandée pour les deux fraudeurs. En admettant qu'elle prenne effet au début de l'an prochain, nos deux apprentis-sorciers seront délogés de toute approbation avant les J.O. de 1988 à Séoul auxquels ils pourraient participer. Encore une fois on aura sauvé la face et la farce se poursuivra... jusqu'à quand ?

Invraisemblance

Ceci démontre péremptoirement que le problème de la drogue dans le sport reste entier. Et ce n'est certes pas la fédération d'haltérophilie qui peut prétendre le contraire. Peu avant les « mondiaux » de Gettysburg (Pennsylvanie), voici trois ans, elle avait annoncé que des mesures rigoureuses étaient prévues afin de dissuader les éventuels fraudeurs. On voit ce que cela a donné. Les responsables des poids et haltères ne sont d'ailleurs pas les seuls en cause. Il est certain que de nombreux autres membres des fédérations internationales se voient la face quand on aborde cette question. Et leur complicité, peut-on appeler cela autrement, s'apaise lentement mais sûrement la réputation du sport de haut niveau.

Il y a plus grave. Pour qui suit bien le dossier du doping international, lequel est devenu comparable à celui des filières de la drogue tout court, la naïveté de Pissarenko et Kourlovitch fait sourire. Il y a belle lurette en effet que le dianabol est passé de mode. Comme l'écrit Robert Parient dans le journal *L'Équipe*, il s'agit là de « surplus chimique complètement dépassée ». Il existe maintenant d'autres produits-miracle, beaucoup plus efficaces que les stéroïdes, lesquels restent les plus aisément décelables dans les analyses toujours effectuées lors de grandes confrontations, ou après l'établissement de records mondiaux. Ce qui limite leur portée effective.

En fait les 12.000 « artifices » des deux leuteurs soviétiques auraient pu avoir comme effet de faire pincer les naifs qui croient encore au pouvoir magique de ces pilules dépassées, alors que le drame du doping se joue depuis plusieurs années déjà à un autre échelon autrement grave, parce que dûment encadré par des équipes médicales spécialisées. La guerre du muscle est devenue elle aussi impitoyable, aussi désagréable que cela puisse paraître.

Les Soviétiques qui brillent à qui veut l'entendre que la Chartre olympique est menacée par le professionnalisme et la commercialisation, vont avoir du mal à nous démontrer que la même chartre tolère la prolifération des champions-robots. Mais avec les pirouettes auxquelles ils nous ont habitués, nul doute qu'ils vont encore s'en sortir.

1) Quelques jours après l'incident de Mirabel, deux autres haltérophiles russes Vadim Popov, et Yuri Tokarev se voyaient refouler par des douaniers finlandais à l'aéroport d'Helsinki. Ils détenaient dans leurs bagages 800 comprimés à base hormonale. A quand le prochain scandale ?

HOCKEY

Ligue Nationale		New Jersey à Pittsburgh	
Dimanche			
Montréal 3, Philadelphie 2	Buffalo à Chicago	Winnipeg à Rangers	St-Louis à St-Louis
Vancouver 2, Buffalo 2	Minnesota à St-Louis	Los Angeles à Edmonton	
Washington 6, Rangers 3	Winnipeg 5, Detroit 2	Minnesota 5, Chicago 3	
Hier			
Edmonton au New Jersey	Gretzky, Edm. 32 52 84	Bossy, Isl. 30 31 61	Kurri, Edm. 30 29 59
St-Louis à Toronto	B. Sutter, Isl. 19 33 52	Hawerchuk, W. 20 31 51	Nilsen, Cal. 16 29 45
Ce soir			
Boston à Montréal	Washington à Québec	Winnipeg à Islanders	Nicholls, LA. 21 23 44
Los Angeles à Calgary	Mercredi	Dionne, LA. 17 26 43	Tonelli, Isl. 17 26 43
Boston à Hartford			

Ligue Majeure du Québec	
Dimanche	
Québec 7, Longueuil 5	Chicoutimi 6, Drummondville 4
Granby 10, St-Jean 7	Shawinigan 6, Verdun 4
Hier	
Hull à Laval	Ce soir
T-Rivières à Longueuil	Mercredi
Verdun à Hull	Chicoutimi à Shawinigan
Les meneurs	
(Partie d'hier non comprise)	
	b a pts
Rouleau, Lon. 42 47 89	
Damp'se, Sha. 34 49 83	
Lemieux, Ver. 39 39 78	
Momesso, Sha. 31 45 76	
Belanger, Sha. 26 45 71	
Lefebvre, Qué. 27 42 69	
Robitaille, Hul. 31 37 68	
Gosselin, Qué. 27 40 67	
Mongeau, Lav. 30 36 66	
Foglietta, Hul. 25 40 65	

HOCKEY

LIGUE NATIONALE	
Division Prince-de-Galles	
Section Charles Adams	
	pj g p n bp bc pts
MONTRÉAL	30 18 8 4 121 96 40
QUÉBEC	31 13 13 5 120 122 31
BUFFALO	31 10 11 10 111 105 30
BOSTON	30 12 13 5 103 97 29
HARTFORD	28 11 13 4 92 119 26
Section Lester Patrick	
PHILADELPHIE	30 17 8 5 125 84 39
WASHINGTON	31 16 9 6 124 96 38
ISLANDERS NY	29 16 12 1 144 124 33
PITTSBURGH	28 11 14 3 103 124 25
RANGERS NY	30 10 16 4 106 127 24
NEW JERSEY	28 9 15 4 97 118 22

Ligue Collégiale	
Dimanche	
Therford 6, St-Jérôme 4	Lévis 8, Sherbrooke 3
St-Laurent 2, St-Georges 1	Vict' ville 8, St-Hya' the 6
(N.B.: Reprise des activités le dimanche, 6 janvier.)	
Les meneurs	
	b a pts
Mats Nastlund 21 16 37	
Bobby Smith 10 18 28	
Mario Tremblay 8 19 27	
Pierre Mondou 7 17 24	
Chris Chelios 3 20 23	
Larry Robinson 5 16 21	
G. Carboneau 7 11 18	
Mark Hunter 9 6 15	
Ron Flockhart 4 11 15	
Tom Kurvers 4 10 14	
Bob Gainey 8 5 13	
Chris Nilan 6 6 12	
Ryan Walter 8 3 11	
Mike McPhee 3 7 10	
Petr Svoboda 2 8 10	
Alfie Turcotte 2 7 9	
Lucien Deblois 6 2 8	
Rick Green 0 8 8	
Craig Ludwig 3 3 6	
Steve Penney 0 1 1	
Gardiens	
	min bc bl moy.
Penney 1230 60 1 2.93	
Soetaert 595 34 0 3.43	
(Deux buts dans un fillet désert)	

Division Clarence Campbell	
Section James Norris	
CHICAGO	31 15 13 3 131 114 33
ST-LOUIS	28 12 11 5 109 108 29
DETROIT	31 10 17 4 113 142 24
MINNESOTA	31 9 16 6 109 128 24
TORONTO	31 5 21 5 97 149 15
Section Connie Smythe	
EDMONTON	29 21 5 3 150 90 45
WINNIPEG	30 17 11 3 131 118 37
CALGARY	30 16 11 3 152 118 35
LOS ANGELES	30 14 11 5 137 117 33
VANCOUVER	32 7 22 3 98 176 17

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC	
Section Robert Lebel	
	pj g p n bp bc pts
VERDUN	35 21 2 2 204 159 44
HULL (2)	34 17 16 1 184 182 37
ST-JEAN (4)	34 16 18 0 177 170 36
LAVAL (2)	35 15 19 1 166 179 33
LONGUEUIL (4)	35 10 23 2 155 184 26
Section Frank Dillio	
SHAWINIGAN (1)	36 26 9 1 196 138 54
DRUMMONDVILLE	34 18 12 4 181 167 40
CHICOUTIMI (3)	34 15 15 4 151 150 37
QUÉBEC	36 16 17 3 164 204 35
T-RIVIÈRES (4)	33 14 18 1 165 166 33
GRANBY (1)	34 12 21 1 158 202 26

LIGUE COLLÉGIALE AAA	
	pj g p n bp bc pts
VICTORIAVILLE	26 20 2 4 156 90 44
LEVIS-LAUZON	26 17 8 1 135 109 35
ST-GEORGES	27 15 12 0 138 115 30
ST-LAURENT	27 12 12 3 100 124 27
ST-JÉRÔME	27 11 14 2 114 117 24
THETFORD	25 10 14 1 102 123 21
ST-HYACINTHE	27 9 17 1 131 144 19
SHERBROOKE	25 5 20 0 89 143 10

FOOTBALL

Ligue Nationale	
Dimanche	
Cincinnati 52, Buffalo 21	Chicago 30, Detroit 13
Cleveland 27, Houston 20	N-Angleterre 16, Ind'lis 10
Green Bay 38, Minne'ta 14	
Hier	
Tampa Bay 41, Jets NY 21	Washington 29, St-Louis 27
Kansas C. 42, S. Diego 21	Atlanta 26, Philadelphie 10
Pitt'burgh 13, Raiders LA 7	

LIGUE NATIONALE	
Conférence Américaine	
Section Est	
	pj g p n pp pc moy
x-MIAMI	15 13 2 0 485 277 867
N-ANGLETERRE	16 9 7 0 362 352 563
JETS NY	16 7 9 0 332 364 438
INDIANAPOLIS	16 4 12 0 239 414 250
BUFFALO	16 2 14 0 250 454 125
Section Centrale	
x-PITTSBURGH	16 9 7 0 387 310 563
CINCINNATI	16 8 8 0 339 339 500
CLEVELAND	16 5 11 0 250 297 313
HOUSTON	16 3 13 0 240 437 188
Section Ouest	
x-DENVER	16 13 3 0 353 241 813
y-SEATTLE	16 12 4 0 418 282 750
y-RAIDERS LA	16 11 5 0 368 278 688
KANSAS CITY	16 8 8 0 313 324 500
SAN DIEGO	16 7 9 0 394 413 438

Conférence Nationale	
Section Est	
x-WASHINGTON	16 11 5 0 426 310 688
DALLAS	15 9 6 0 287 280 600
KANSAS NY	16 9 7 0 299 301 563
ST-LOUIS	16 9 7 0 423 325 563
PHILADELPHIE	16 6 9 1 278 320 406
Section Centrale	
x-CHICAGO	16 10 6 0 325 248 625
GREEN BAY	16 8 8 0 390 309 500
TAMPA BAY	16 6 10 0 335 380 375
DETROIT	16 4 11 1 283 408 281
MINNESOTA	16 3 13 0 276 484 187
Section Ouest	
x-SAN FRANCISCO	16 15 1 0 475 227 938
RAMS LA	16 10 6 0 346 316 625
N-ORLEANS	16 7 9 0 298 361 438
ATLANTA	16 4 12 0 281 382 250

2 parties suffisent à Gretzky

(PC) — Même s'il n'a pris part qu'à deux matches la semaine dernière, le joueur de centre Wayne Gretzky, des Oilers d'Edmonton, a suffisamment impressionné pour être choisi à nouveau le joueur par excellence de la semaine dans la Ligue nationale de hockey.

Samedi soir, Gretzky a aidé sa propre cause en y allant d'une performance de cinq buts et une passe contre les Blues de St. Louis. C'est la troisième fois que Gretzky marque cinq buts ou plus dans un match. Seul Joe Malone le devance avec cinq parties de cinq buts.

Gretzky, 23 ans, qui a récolté un but et une passe dans un match contre les Kings de Los Angeles, a porté son total de points en carrière à 998. Il sera le plus jeune joueur de l'histoire à atteindre le plateau des 1.000 points. Il a maintenant disputé 422 matches et Marcel Dionne, qui avait été le plus jeune joueur à atteindre le plateau des 1.000 points, l'avait fait à son 740e match dans la LNH.

Gretzky a devancé au scrutin le gardien Richard Brodeur, des Canucks de Vancouver, qui a repoussé 131 des 142 tirs dirigés contre lui en quatre matches.

EN BREF...

- **Sylvie Bernier « ambassadrice »**
OTTAWA (PC) — Championne olympique de plongeon, Sylvie Bernier, de Québec, sillonnera le pays, l'an prochain, afin de promouvoir l'activité physique auprès des jeunes. « Je voulais être championne du monde, j'ai atteint ce but ultime », a-t-elle déclaré, expliquant son choix d'une nouvelle carrière, au faite de sa renommée. Agée de 20 ans, Sylvie Bernier jouera le rôle « d'ambassadrice » pour le ministère de la Condition physique dans le cadre de l'année internationale de la Jeunesse et, bien que sans salaire, verra ses dépenses payées par le gouvernement fédéral. Bernier travaillera également avec l'Association canadienne de plongeon pour la formation des prochaines équipes de plongeurs canadiennes. « Je serai plus utile à travailler au développement de la relève, je suis très heureuse de ma nouvelle orientation », a-t-elle ajouté.
- **Quatre Québécois avec Team-Canada**
(PC) — Seulement quatre joueurs du Québec ont résisté aux dernières coupures effectuées à l'équipe-Canada junior, hier. Il s'agit des défenseurs Bobby Dollas, autoprofès des Voisins de Laval et maintenant des Jets de Winnipeg, et Yves Beaudoin, des Cataractes de Shawinigan, du joueur de centre Stéphane Richer, des Bisons de Granby, et de l'ailier droit Claude Lemieux, du Junior de Verdun. Richer et Lemieux appartiennent à l'organisation du Canadien de Montréal. Shayne Corson, deuxième choix du Canadien au dernier repêchage, a également été retenu.
- **Le super-géant à Girardelli**
MADONNA DI CAMPAGLIO, Italie (AFP) — Le super-géant de Madonna di Campiglio a rendu un verdict logique, hier, avec la victoire du Luxembourgeois d'adoption Marc Girardelli devant le Suisse Pirmin Zurbriggen. Un résultat qui préserve tout l'intérêt de la lutte opposant les deux hommes pour la suprématie en coupe du monde de ski alpin.
- **Minnesota congédie Steckel**
MINNEAPOLIS (AP) — Les Vikings de Minnesota de la ligue Nationale de football ont congédié hier leur entraîneur-chef, Les Steckel. Cette décision a été prise au cours du dernier week-end par le directeur général de l'équipe, Mike Lynn, qui avait demandé à Steckel d'abandonner son poste. Steckel, était devenu, en janvier dernier, le troisième entraîneur de l'équipe en 24 ans, lorsque Bud Grant avait pris sa retraite. Les Vikings ont terminé la saison 84 avec leur pire dossier à vie: trois victoires et 13 revers.
- **Aubin, joueur de la semaine**
SPRINGFIELD, Mass. (PC) — Normand Aubin, des Oilers de la Nouvelle-Ecosse, a été nommé joueur de la semaine dans la Ligue américaine de hockey. Auteur d'une fiche de six buts et quatre passes la semaine dernière, Aubin vient d'ailleurs de signer un contrat avec les Oilers. Il a joué dans l'organisation des Maple Leafs de Toronto au cours de deux dernières saisons, mais il a entrepris la présente saison avec le Joliette, de la Ligue provinciale sénior majeure. Il dominait le classement des marqueurs de ce circuit.